



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Réingénierie de la formation du métier l'infirmière puéricultrice

Question écrite n° 3361

Texte de la question

Mme Perrine Goulet attire l'attention de M. le ministre auprès de la ministre du travail, de la santé, de la solidarité et des familles, chargé de la santé et de l'accès aux soins, sur les infirmières puéricultrices et plus précisément sur la nécessaire finalisation de la réingénierie de la formation. La formation actuelle, datant de 1983, manque d'harmonisation nationale et ne permet pas une reconnaissance de master pour les diplômés. Une universitarisation, annoncée pour septembre 2027, est attendue depuis longtemps. Ainsi, la création d'une nomenclature des actes professionnels (NGAP) est essentiel de reconnaître des actes spécifiques tels que la consultation de puéricultrice et le bilan de santé, notamment en école maternelle, afin de limiter les inégalités sociales de santé. Cet élément est, par essence, une nécessité en matière d'égalité des chances. Elle souhaite connaître l'état d'avancement du chantier de finalisation de la formation et le calendrier afférent.

Données clés

Auteur : [Mme Perrine Goulet](#)

Circonscription : Nièvre (1^{re} circonscription) - Les Démocrates

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3361

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Santé et accès aux soins](#)

Ministère attributaire : [Santé et accès aux soins](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [21 janvier 2025](#), page 215